

01. Champ d'application

Ce document contient les règles et les décisions relatives au déroulement des championnats professionnels suisses SwissSkills 2020 pour les agents d'exploitation.

02. Organisateur

L'organisateur du Championnat professionnel suisse est le SFB Suisse, représenté par son Président. L'évaluation des travaux sur le concours est dirigée par le directeur du concours.

03. But du concours

Le concours a les objectifs suivants:

- donner aux professionnels la possibilité d'échanger leurs expériences, de développer et faire évaluer leurs compétences.
- promouvoir l'élément technique de nos professions et souligner la valeur d'un artisanat solide et d'un travail qualifié.
- encourager le développement des aspects de développement durable, par le biais de rapports ciblés sur le concours et à l'occasion de celui-ci, pour projeter un effet médiatique positif sur la profession.
- sensibiliser les visiteurs à l'apprentissage d'agent d'exploitation ainsi qu'à l'association suisse SFB qui encadre cette profession.

04. Conditions de participation

Les candidats sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'agent d'exploitation. Les participants ne sont pas âgés de plus de 22 ans et résident en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Ils sont activement engagés dans leur profession. L'organisateur décide des autres critères d'admission. Il peut également mettre sur pied un concours préliminaire de qualification.

Pour la préparation et les concours, y compris la cérémonie de remise des prix, les participants doivent disposer du temps libre nécessaire. L'employeur, pour sa part, doit être prêt à fournir aux participants du temps pour la préparation et la participation au concours.

L'organisateur prend la décision finale sur la participation. L'assurance est à la charge des participants.

La Suisse italienne et la Suisse romande doivent être représentées de manière adéquate si possible.

05. Exclusion

Les participants peuvent être exclus s'ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour se préparer et ne veulent pas ou ne peuvent pas se permettre d'être compétitifs. Un comportement qui perturbe le déroulement de la compétition ou porte atteinte à la réputation de la profession, ou de l'organisateur, peut également entraîner l'exclusion.

La décision finale d'exclusion et de remplacement sera prise par l'organisateur, représenté par le président, le chef de projet et le responsable du concours, conformément au programme de l'organisation.

06. Travail à effectuer pour le concours

La tâche du concours est limitée au domaine professionnel pratique. Au premier plan, on évalue le savoir-faire professionnel, la précision, la persévérance et l'esprit d'équipe.

L'organisateur s'occupera de définir la tâche du concours qui ne sera remise aux participants que le jour du concours. Un éventuel tour préliminaire dépendrait des circonstances.

07. L'équipe d'experts

La tâche du concours est évaluée par l'équipe d'experts. Ceci est déterminé par l'organisateur. L'équipe d'experts pour les championnats professionnels suisses est composée d'experts techniques dans l'option exercée (voirie ou conciergerie). Si des équipes de Suisse romande ou du Tessin participent, au moins un expert doit faire preuve des compétences linguistiques du candidat.

08. Évaluation

La manière dont le travail est effectué est déterminante pour l'évaluation (procédure, sécurité au travail), ainsi que la qualité d'utilisation des outils, du matériel, des équipements et des machines en ligne avec la mission. (Respect des dimensions, exécution technique, etc.)

Les critères d'évaluation et leur pondération seront annoncés à tous les participants en temps utile.

L'évaluation a lieu pendant et après le concours. Les experts ne donneront pas d'informations partielles ou autres sur les résultats. Les décisions des experts sont définitives et ne sont pas susceptibles de recours.

09. Lauréats

Le championnat professionnel suisse est remporté par le participant ayant obtenu la meilleure évaluation globale par thème (voirie ou conciergerie). En cas d'égalité, l'équipe d'experts tranchera. Les trois premiers classés acceptent de se mettre à disposition de l'association suisse SFB pour la promotion du métier.

10. Les coûts

La participation au Championnat professionnel suisse est gratuite pour les participants. Les frais d'organisation, de compétition, d'hébergement et de restauration sont couverts. Le SFB Suisse ne verse pas aux participants ou à leurs employeurs une indemnité pour perte de salaire, ni frais de voyage qui seront pris en charge par la section SFB Romandie.

11. Publicité

Les apparitions dans les médias, le sponsoring et la publicité ne sont autorisés qu'en concertation avec l'organisateur. Tous les candidats auront des vêtements de travail mis à disposition. Ils devront être portés pendant le concours et la cérémonie de remise des prix.

12. Validité du règlement et protection des données

Ces règlements sont valables à partir du 1er janvier 2020 ainsi que les règlements de protection des données du SFB Suisse.